

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ANDRA

CERIB

Châtenay-Malabry, le 02/07/2026

L'ANDRA ET LE CERIB RENFORCENT LEUR COLLABORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS BÉTON INNOVANTES AU SERVICE DE CIGÉO

L'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) et le CERIB (Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton) poursuivent et renforcent leur collaboration historique dans le domaine des matériaux cimentaires, au service du projet Cigéo, le futur centre industriel de stockage géologique profond de déchets radioactifs.

Ce nouvel accord entre l'Andra et le Cerib s'inscrit dans la continuité de 25 ans de travaux communs de recherche et développement consacrés au comportement des bétons dans les environnements souterrains, à la formulation de matériaux adaptés aux ouvrages des centres de stockages et à l'étude de leur durabilité sur une période de fonctionnement séculaire. Les équipes de l'Andra et du CERIB ont notamment développé des compétences reconnues sur les bétons à hautes performances, les coulis cimentaires, les matériaux compressibles en béton mousse, tant d'un point de vue phénoménologique que technologique.

Dans le cadre de cette nouvelle collaboration 2026-2030, plusieurs axes de recherche, d'innovation et de démonstration de maturité technologique visent à répondre aux enjeux de dimensionnement et de durabilité des structures cimentaires, mais aussi de valorisation des terres excavées.

À travers ce partenariat renouvelé, l'Andra et le CERIB confirment leur volonté de mobiliser leur expertise scientifique et technique pour développer des solutions innovantes, durables et adaptées aux exigences des ouvrages du stockage géologique profond de déchets radioactifs.

Pour Stéphan Schumacher, directeur scientifique et technique de l'Andra « *Le CERIB est un partenaire scientifique et technique avec lequel l'Andra collabore depuis longtemps pour améliorer les performances et la durabilité des ouvrages des centres de stockage. Cette collaboration a notamment permis de développer la solution voussoir à couche compressible en béton mousse, qui constitue une optimisation des voussoirs traditionnellement utilisés pour les ouvrages souterrains. Le partenariat de collaboration 2026-2030 sera l'occasion de poursuivre vers l'industrialisation de cette nouvelle solution, mais également d'apporter les éléments de démonstration de la durabilité des matériaux cimentaires/bétons sur la durée d'exploitation séculaire de Cigéo.* »

Stéphane Le Guirriec, directeur général du CERIB, souligne que « *Cet accord concrétise une collaboration avec l'Andra de longue date, où la confiance réciproque et la passion partagée pour les solutions béton ont été les clés pour avancer dans la durée. Nous sommes très heureux et fiers de contribuer à la réussite du projet Cigéo dont les enjeux sociétaux sont si importants. Le projet Cigéo impose d'aller vers des solutions innovantes, robustes dans le temps et sécuritaires. Nul doute que les équipes sauront relever une fois de plus les défis technologiques au cœur des recherches à venir.* »

L'Andra et le projet Cigéo

En tant qu'établissement public, l'Andra met son expertise au service de l'État pour concevoir, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres et responsables pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du danger que présentent ces déchets.

Cigéo est le projet français de centre de stockage géologique profond. Il a pour objectif de mettre en sécurité les déchets radioactifs de moyenne activité à vie longue (MA-VL) et de haute activité (HA) issus des installations nucléaires françaises pour protéger durablement les personnes et l'environnement.

La sûreté à long terme de Cigéo repose en grande partie sur les propriétés de la couche géologique dans laquelle seront implantées les installations souterraines, à 500 mètres de profondeur, mais également sur les choix de conception du stockage (architecture, matériaux utilisés, caractéristiques des colis de déchets...).

Cigéo est le fruit de plus de 30 ans de développement progressif, régulièrement évalué, soutenu notamment par les travaux menés au sein d'un laboratoire de recherche souterrain implanté à la limite entre la Meuse et la Haute-Marne.

En 2023, l'Andra a déposé la demande d'autorisation de création de Cigéo. Elle a fait l'objet d'une instruction par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), de consultations de différentes institutions et des collectivités locales concernées, et fait actuellement l'objet d'une enquête publique. Comme pour toute installation nucléaire, l'autorisation sera actée par un décret qui pourrait être délivré en 2027.

Si Cigéo est autorisé, l'Andra réalisera progressivement les travaux d'aménagements, la construction des installations de surface puis le début des creusements de l'installation souterraine. La mise en service de Cigéo, c'est-à-dire le stockage des premiers colis de déchets, est prévue vers 2050, sous réserve de l'autorisation de mise en service qui sera délivrée par l'ASNR. L'exploitation du stockage se fera progressivement durant environ un siècle.

Pour en savoir plus : [Cigéo en bref](#)

[Télécharger des photos et visuels](#)

À propos du CERIB

Le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton (Cerib) est un Centre Technique Industriel, reconnu d'utilité publique et institué en 1967 conjointement par le ministre chargé de l'Industrie et par le ministre chargé de l'Économie et des finances, à la demande de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB). Avec plus de 180 collaborateurs et un haut niveau d'expertise, ses équipements d'essais des produits et matériaux du BTP se déploient sur 15 000 m² de laboratoires. Le Centre exerce son activité entre essais et évaluations, études et recherches, normalisation et certification, appui technique et transfert de connaissances, et dispose d'un centre de formation. Opérateur de recherche du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ses travaux de R&D éligibles peuvent bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche.
www.cerib.com

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche. L'Andra met son expertise au service de l'État pour concevoir, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres et responsables pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du danger que présentent ces déchets.